



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/022
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5161 et en vue d'y exercer des travaux d'installations électriques.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SCI LA MASURE, CIDEX 32 – 27 210 CONTEVILLE, SIREN n° 490 358 199 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SCI LA MASURE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-004 portant sur la dépendance susvisée le 19/02/2020.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une superficie d'environ 1 563 m².
Durée de la convention : 2 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **06/03/2020**